



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

spectacle vivant

Question écrite n° 13097

Texte de la question

M. Jacques Desallangre attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les crédits alloués pour 2008 au spectacle vivant, notamment en Picardie, qui reste l'une des régions les plus mal dotées par l'État. Le budget culturel marque un désengagement de l'État qui ne joue pas son rôle de garant d'une intervention équilibrée sur l'ensemble du territoire. Aussi, il lui demande de bien vouloir réexaminer ce projet afin de proposer de véritables mesures nouvelles en faveur de ce qui constitue une richesse économique et culturelle pour notre pays.

Texte de la réponse

La Picardie a fait l'objet d'une mesure importante de rattrapage en 2007, puisque la direction régionale des affaires culturelles a vu ses crédits déconcentrés abondés de 240 000 euros. Par ailleurs, la prise en compte de la situation de la région Picardie s'est traduite dans l'élaboration du budget 2008 par le souci de préserver les crédits concernant le spectacle vivant, dans un contexte budgétaire particulièrement rigoureux. Enfin, les crédits nécessaires au lancement de l'étude prévue au contrat de projet État-région sur le réseau du spectacle vivant dans l'Oise ont été mis en place. Ainsi, le ministère de la culture et de la communication poursuit son action de rééquilibrage des dotations de la région Picardie.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Desallangre](#)

Circonscription : Aisne (4^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13097

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 8 avril 2008

Question publiée le : 18 décembre 2007, page 7928

Réponse publiée le : 15 avril 2008, page 3245